

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. TOURNIEROUX Vincent (ne participe pas au vote), M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHON

4. Signature d'un devis relatif au renouvellement d'une partie du parc informatique de la commune de Boisseuil.

Certains services de la commune de Boisseuil disposent d'un parc informatique vieillissant et plus adapté aux pratiques actuelles de travail.

A ce titre, il est proposé de renouveler ce parc de manière régulière soit tous les ans afin de doter les services d'équipements performants dans un rythme régulier et soutenable financièrement pour la commune.

Ainsi et conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique qui dispensent les marchés publics de fournitures qui répondent à un besoin d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, plusieurs demandes de devis ont été effectuées.

Les sociétés Koésio, Eva Team et LDLC ont été consultées pour l'achat et l'installation de 5 ordinateurs portables avec station d'accueil, 5 souris sans fil et d'une imprimante.

Les sociétés Eva Team et Koésio ont déposé une offre. Après analyse il s'avère que c'est la société Eva Team qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le devis avec la société Eva Team pour un montant de 4 914 € HT soit 5 896,80 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

